

Réunion du 20 mars 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 88

L'an deux mille dix-sept, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Michel LAURIO, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à Mme Delia MATA-CIAMPOLI), Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Olivier MOUNOLOU, Fabien LARRIVIERE (pouvoir à Mme Bernadette PRADA), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Hélène MARTEUILH, Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 27 : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX A OZENX-MONTESTRUCQ,
PUYOO, BELLOCQ, BIRON, LACQ-AUDEJOS, BALANSUN ET SAULT-
DE-NAVAILLES : APPROBATION DE L'OPERATION**

Rapporteur : Monsieur Francis LAYUS

Les communes d'Ozenx-Montestrucq, Puyoô, Bellocq, Biron, Lacq-Audéjos, Balansun et Sault-de Navailles ont sollicité le SDEPA et la communauté pour réaliser l'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques.

Le SDEPA a donné un avis favorable à ces 7 demandes d'enfouissement :

Commune	Opération	Montant estimatif TTC
Ozenx-Montestrucq	Bourg Montestrucq	42 700 €
Puyoô	Cité Armantiou	34 000 €
Bellocq	Route de Bérenx	19 070 €
Biron	Rue Latrubesse	38 000 €
Lacq-Audéjos	Salle des fêtes Audéjos	55 000 €
Balansun	Bourg	36 000 €
Sault de Navailles	Rue de France	110 000 €

Pour le réseau basse tension, les communes concernées payent au SDEPA, maître d'ouvrage une participation aux travaux réalisés correspondant à 20 % des travaux et aux frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Pour le réseau de communications électroniques, les communes concernées payent au SDEPA, maître d'ouvrage une participation aux travaux réalisés et aux frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage.

Ensuite, la communauté de communes de Lacq-Orthez rembourse par convention, à ces communes, le cumul des montants payés au SDEPA (au vu du DGD).

Pour le réseau éclairage public, c'est la communauté de communes de Lacq-Orthez, en tant que maître d'ouvrage au titre de ses compétences, qui finance à 100 % ces travaux.

Au vu de ces éléments, il est nécessaire de signer des conventions, avec les communes citées précédemment, fixant les différentes modalités de participation de chaque collectivité pour les réseaux basse tension et communications électroniques.

Pour mémoire, les communes figurant dans le tableau ci-après ont déjà fait l'objet de délibérations spécifiques. Il s'agit de :

Commune	Opération	Montant estimatif TTC	Date délibération du conseil communautaire
Pardies	Les Campagnettes	58 000 €	21/03/2011
Tarsacq	Tranche 2	80 000 €	24/02/2012
Pardies	Pic d'Anie et Ossau	40 000 €	24/02/2012
Abidos	RD 533	50 000 €	18/03/2013
Hagetaubin	Rue de la mairie	40 000 €	18/03/2013
Doazon	Mairie église	40 000 €	18/03/2013
Monein	Rue Marca, tranche 2	50 000 €	18/03/2013

Il est à noter que les 14 opérations précitées sont les dernières pour lesquelles la communauté va rembourser aux communes leur participation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le programme de l'opération dans son ensemble,
- **d'autoriser** son Président à signer des conventions avec les communes concernées fixant les modalités de participation de chaque collectivité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/03/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/03/2017